



COMMUNE  
DE

**SAINTE ANASTASIE**

**DELIBERATION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 22 FEVRIER 2024**

2024/11

L'an deux mille vingt-quatre, 22 février à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 15 février 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

**PRESENTS** : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - MM FABRE Alain – MM HIBSCHELE Jean-Marc - MM NEVEU James - AUBIN Dimitri – COULON Daniel - BECHARD Alain – Mmes BAECKER Sybille - SCHMITT Marie Gil – POULLET Danielle - GIBOULET ARNAUD Sophie – DE CORO Jessica - PANAFIEU Blandine – MM REBUFFAT

**ABSENTS EXCUSES** : Mme HURLIN Régine – - Mmes - MENALDO KEBDANI Nadia — M. ALTIER Jonathan

**PROCURATIONS** : Mme HURLIN à Mme FOURES  
MENALDO KEBDANI à M.REBUFFAT

Soit 18 votants

**OBJET** : Signature d'un bail avec le Syndicat mixte des gorges du Gardon

Le conseil municipal,  
Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Laurent CHABAUD, adjoint au maire,

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU la délibération du conseil municipal 2023/54 en date du 13 septembre 2023 donnant une première autorisation au SMGG de procéder à des travaux de débroussaillage sur 54 ha 45 a dans le cadre du projet LIFE TERRA MUSIVA,  
VU la délibération du conseil municipal 2023/84 du 20 décembre 2023 autorisant le SMGG à réaliser des travaux de débroussaillage sur de parcelles communales situées Camp Guiraud

CONSIDERANT que ces travaux, subventionnés par des fonds européens, doivent être pérennisés dans la durée par un entretien courant et régulier qui nécessite une autorisation à plus long terme,

CONSIDERANT la demande du SMGG de signer un bail emphytéotique de 30 ans permettant de pérenniser les actions réalisées sur les parcelles communales,

CONSIDERANT les éléments suivants :

I - Contexte :

Le territoire des Garrigues Gardoises, qui s'étend en grande partie des gorges du Gardon à celles de la Cèze, est un haut lieu de biodiversité abritant une mosaïque de milieux diversifiés. Cette richesse a notamment justifié la désignation de près de 400 km<sup>2</sup> d'espaces naturels en sites Natura 2000, qui accueillent une grande variété d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire.

*Porte des Gorges du Gardon - Site classé*

Lancé en janvier 2022, le projet européen LIFE Terra Musiva (« terre de mosaïque ») vise à renforcer le territoire des garrigues gardoises. Il prévoit pour ce faire de nombreuses actions de conservation, articulées autour de la mosaïque de milieux du territoire : milieux humides, ouverts, boisés, etc.

Le projet LIFE Terra Musiva, d'un montant total estimé à 6,1 millions d'euros, bénéficie d'une subvention de la Commission Européenne au titre du programme LIFE ainsi que du soutien financier de la Région Occitanie, de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, du Ministère de la Transition Écologique et de la Fondation groupe EDF.

Coordonné par le Syndicat mixte des gorges du Gardon (SMGG), il associe 8 autres bénéficiaires aux compétences et approches complémentaires, dont le Conseil Départemental du Gard, le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie (CEN), le Centre Ornithologique du Gard (COGard), la Fédération Départementale des CIVAM du Gard (FDCIVAM), la Chambre d'Agriculture du Gard, les Écologistes de l'Euzière, la commune de La Capelle-et-Masmolène et le CPIE du Gard.

## II. Le volet « milieux agricoles » du LIFE Terra Musiva

Entourée par les communes de Saint-Chaptes, Garrigues-Sainte-Eulalie, Bourdic, Blauzac et Sainte-Anastasia, la plaine dite de Saint-Chaptes est une vaste plaine agricole couvrant près de 2000 ha. Elle accueille l'ensemble du cortège d'oiseaux d'intérêt communautaire associé aux plaines agricoles méditerranéennes en mosaïque : Oedicnème criard (*Burhinus oedicnemus*), Rollier d'Europe (*Coracias garrulus*), Bruant ortolan (*Emberiza hortulana*), Pipit rousseline (*Anthus campestris*), etc. C'est aussi le domaine de chasse de rapaces tels que le Busard cendré (*Circus pygargus*) ou la Bondrée apivore (*Pernis apivorus*). D'autres intérêts faunistiques sont connus : présence du Lièvre d'Europe (*Lepus europaeus*), de reptiles tels que le Lézard ocellé (*Timon lepidus*) ou encore d'insectes tels que l'Ascalaphe ambré (*Libelloides longicornis*).

La présence de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) est connue sur la plaine de Saint-Chaptes depuis le début des années 1970 grâce aux suivis de l'Office National de la Chasse puis du COGard. Cette plaine bastion présente un enjeu d'autant plus grand pour l'espèce qu'elle participe à la connectivité des populations méditerranéennes, en déclin important (-10% à -20% en 2016 dans le Gard et l'Hérault). Or, la plaine de Saint-Chaptes connaît elle-même une chute majeure des effectifs : 17 mâles chanteurs en 2012, 8 en 2016, 6 en 2020.

Le secteur de Camp Guiraud en particulier, situé au carrefour des communes de Garrigues-Sainte-Eulalie, Bourdic et Sainte-Anastasia, accueille historiquement l'essentiel du noyau de population. La présence combinée de pelouses naturelles (anciens parcours), de grandes cultures, de friches intermédiaires, et autrefois de luzernes a offert à l'espèce une véritable oasis.

La préservation des habitats de l'espèce est l'objectif principal du Plan National d'Actions de l'Outarde canepetière en France. Il est donc nécessaire de sécuriser une gestion adéquate et pérenne des habitats existants et de développer avec les éleveurs et agriculteurs les pratiques favorables à l'espèce.

Le volet « milieux agricoles » du LIFE Terra Musiva prévoit ainsi :

- Des travaux de débroussaillage et d'ouverture pour restaurer les pelouses naturelles sur « Camp Guiraud » puis le redéploiement du pastoralisme afin d'entretenir ces pelouses. Ces mesures sont mises en oeuvre par le CEN, avec l'appui de la FDCIVAM du Gard, du COGard et du SMGG. Outre leur impact positif sur la biodiversité, elles participent au maintien de l'activité pastorale, à la qualité paysagère ainsi qu'à la lutte contre les incendies, qui se multiplient sur le territoire dans un contexte de changement climatique.
- La création et restauration d'habitats favorables à l'Outarde (implantation de prairies, luzernières, etc.) et la mise en place de pratiques favorables à l'espèce avec les agriculteurs de la « plaine de St Chaptes », qui bénéficieront d'un accompagnement technique. Ces mesures sont mises en oeuvre par la FDCIVAM du Gard, avec l'appui du CEN, du COGard et du SMGG.

Ces travaux et mesures sont intégralement pris en charge financièrement par le LIFE Terra Musiva.

## III. Rôle de la commune de Sainte Anastasia

La commune de Sainte Anastasia a été sollicitée en ce sens par le Syndicat mixte des gorges du Gardon pour la mise en oeuvre de mesures de conservation en faveur de l'Outarde canepetière sur le foncier communal de «



Camp Guiraud » et, plus largement, pour la préservation et la valorisation de la plaine agricole « de la plaine agricole » et de son patrimoine naturel.

L'accord de la commune est un préalable à la réalisation et à la pérennisation des opérations prévues dans le cadre du LIFE Terra Musiva. La présente délibération témoignera de l'engagement des élus dans le projet.

Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

1. confirme la valeur patrimoniale de la « plaine de St Chaptès » et notamment du secteur de « Camp Guiraud », ainsi que de la nécessité de s'engager durablement dans la préservation de sa biodiversité ;
2. Confirme son soutien à la démarche engagée par le Syndicat mixte des gorges du Gardon et de ses partenaires associés, notamment le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, la Fédération départementale des CIVAM du Gard et le Centre Ornithologique du Gard
3. Confirme son accord pour la réalisation de travaux de débroussaillage et d'ouverture sur « Camp Guiraud » par le CEN Occitanie dans le cadre du projet LIFE Terra Musiva (soit sur environ 02 ha 55 a 88 ca de foncier communal)
4. Se prononcer en faveur du redéploiement pastoral sur le secteur de « Camp Guiraud »
5. Se prononcer en faveur de la création / restauration d'habitats favorables (prairies, luzernes, enherbement, etc.) sur les parcelles hors « Camp Guiraud » dans le cadre du projet LIFE Terra Musiva
6. Autoriser le Maire à signer un bail emphytéotique avec le Syndicat mixte des gorges du Gardon et/ou le Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie sur une durée d'au moins 30 ans sur les parcelles communales concernées par le projet LIFE Terra Musiva afin de pérenniser les opérations menées
7. Autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ces opérations sur le foncier communal et à leur pérennisation

**Annexe : parcelles concernées**

Section	N°	Lieu-dit	Surface	Remarques
CAMP GUIRAUD				
AC	0058	Camp Guiraud	00 ha 56 a 20 ca	
AC	0059	Camp Guiraud	00 ha 30 a 05 ca	BND avec M. CLAVEL et M. Sylvain FABREGAS
AC	0061	Camp Guiraud	00 ha 54 a 36 ca	
AC	0062	Camp Guiraud	00 ha 11 a 44 ca	
AC	0063	Camp Guiraud	00 ha 10 a 08 ca	
AC	0073	Camp Guiraud	00 ha 93 a 75 ca	BND avec M. René TEISSIER
Total surface :		02 ha 55 a 88 ca		
HORS CAMP GUIRAUD				
Section	N°	Lieu-dit	Surface	
AD	0016		00 ha 18 a 22 ca	

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Gilles TIXADOR

